

À partir du 4e examen médical U4, vous recevez une convocation.

La loi sur la protection des enfants prévoit une convocation précoce des parents aux examens médicaux de leur enfant. Ce qui vous évite d'oublier un examen. L'organisme central de l'Office régional des affaires sociales, de la jeunesse et de la santé en Rhénanie-Palatinat a confié cette mission au Centre de protection infantile du CHU de Hombourg (Kindervorsorge der Universitätsklinik Homburg). Le médecin est tenu d'envoyer la confirmation de l'examen, jointe au courrier de convocation, au Centre de protection infantile après l'examen. Veuillez donc vous munir de ce formulaire lorsque vous vous rendez au cabinet médical.

Que se passe-t-il si vous oubliez un examen médical de dépistage ?

Vous recevez automatiquement un courrier de rappel. Si vous ne vous présentez toujours pas à l'examen avec votre enfant, l'Office de la Santé vous contacte pour vous indiquer que vous devez effectuer cet examen. Si vous refusez quand même cet examen, la loi de protection infantile du Land prévoit que l'Office de la santé informe le service de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) correspondant. Le service de l'aide sociale à l'enfance vous propose alors son aide.

Pour le bien de votre enfant

L'éducation et la santé de votre enfant exigent de votre part de l'amour, de l'empathie et de l'attention. Le gouvernement fédéral de Rhénanie-Palatinat vous apporte son soutien pour remplir cette tâche et la responsabilité qu'elle implique. La loi de protection infantile du 21 mars 2008 a permis de créer un système de convocation central pour les examens médicaux de dépistage. Il s'agit d'une grande avancée pour le développement de votre enfant. Les examens médicaux de dépistage permettent de détecter et de traiter des maladies éventuelles à leur stade initial. Les coûts des 10 examens sont pris en charge dans le cadre de la couverture des assurances-maladie. Pour les enfants qui n'ont pas d'assurance-maladie, les coûts des examens U4–U9 et des vaccinations sont pris en charge le Land de Rhénanie-Palatinat.

Les examens médicaux de dépistage sont importants

Les 2 premiers examens sont, en général, réalisés à la maternité. Les 8 examens suivants ont lieu à intervalles réguliers jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Le développement physique et mental de votre enfant fait, ainsi, l'objet d'une surveillance continue. À chaque examen, le médecin de votre choix vous apporte un grand nombre d'informations, vous rappelle les dates des vaccins et vous donne des conseils sur différents points à tenir compte dans les mois suivants.



Herausgeber: Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen des Landes Rheinland-Pfalz
Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie des Landes Rheinland-Pfalz
Bauhofstraße 9 · 55116 Mainz
www.msagd.rlp.de

Ministerium für Familie, Frauen, Jugend, Integration und Verbraucherschutz des Landes Rheinland-Pfalz
Kaiser-Friedrich-Straße 5a · 55116 Mainz
www.mffjiv.rlp.de

Gestaltung: Becker-Glajcar | Visuelle Kommunikation, Nieder-Olm

Druck: Printec Repro-Druck Vertriebs GmbH, Kaiserslautern

Stand: Februar 2018

Diese Druckschrift wird im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit der Landesregierung Rheinland-Pfalz herausgegeben. Sie darf weder von Parteien noch von Wahlwerberinnen/Wahlwerbern oder Wahlhelferinnen/Wahlhelfern zum Zwecke der Wahlwerbung verwendet werden. Auch ohne zeitlichen Bezug zu einer bevorstehenden Wahl darf die Druckschrift nicht in einer Weise verwendet werden, die als Parteinahme der Landesregierung zugunsten einer politischen Gruppe verstanden werden könnte.

FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES PARENT

Examen médical de dépistage –
La meilleure des préventions



fröhlich dran ...
... gesund drauf!

CHERS PARENTS,

Nous vous félicitons pour la naissance de votre enfant et partageons votre joie. Il va enrichir votre vie, car les enfants sont ce que nous avons de plus précieux. Nous sommes donc certains que vous mettrez tout en œuvre pour qu'il grandisse en bonne santé.

Les politiques et le système de santé ont aussi des devoirs dans ce domaine. Les examens médicaux de dépistage sont importants pour les adultes et pour les enfants également. Notamment dans les six premières années, des examens réguliers sont essentiels pour que votre enfant puisse se développer en bonne santé. Les maladies et les retards de développement peuvent ainsi être détectés à temps.

La Rhénanie-Palatinat a agi et créé grâce à la loi régionale de protection du bien-être et de la santé de l'enfant les conditions légales requises pour un meilleur dépistage. Toutes les mères et tous les pères reçoivent donc une convocation pour chaque examen devant être effectué. Profitez de cette opportunité pour votre enfant. Nous avons tous le même objectif : le bon développement de nos enfants.

Nous vous adressons tous nos vœux de bonheur !

Sabine Bätzing-Lichtenthäler

Ministre des Affaires sociales, du Travail, de la Santé et de la Démographie du Land de Rhénanie-Palatinat

Anne Spiegel

Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de l'Intégration et de la Défense des consommateurs du Land de Rhénanie-Palatinat



LES 10 EXAMENS MÉDICAUX DE DÉPISTAGE POUR ENFANTS

À chaque examen de dépistage, tous les critères déterminants pour le développement physique, mental et social de votre enfant sont vérifiés. Vous êtes ainsi rassuré et savez que vous avez fait tout ce qui est possible pour le bien de votre enfant.

Examen U1 : Nouveau-né – Premier examen :

- Examen de la respiration et des battements du cœur
- Relevé du poids, de la taille et de la circonférence de la tête de l'enfant
- Examen de la couleur de la peau du nouveau-né, de la contraction des muscles et des réflexes
- Prise de sang le deuxième ou le troisième jour et examen pour la détection de maladies congénitales

Examen U2 : Réalisation entre le 3e et le 10e jour :

- Examen de la motricité et des organes tels que le cœur, les poumons et les intestins
- Examen du métabolisme et de la production d'hormones
- Information sur les initiatives régionales d'assistance, par exemple « frühe Hilfen »

Examen U3 : Réalisation entre la 4e et la 5e semaine :

- Contrôle de la posture corporelle du bébé
- Échographie pour vérifier la présence d'une malformation au niveau de l'articulation de la hanche
- Relevé du poids, de la taille et de la circonférence de la tête de l'enfant
- Explications sur l'importance des vaccins et conseils/proposition d'une date de vaccination
- Conseils pour la prévention des accidents

Examen U4 : Réalisation entre le 3e et le 4e mois :

- Examen des mouvements et du développement de la motricité
- Examen physique approfondi
- Contrôle de l'articulation de la hanche, du système

- nerveux ainsi que de l'ouïe et de la vue
- Conseils sur l'alimentation et la santé bucco-dentaire

Examen U5 : Réalisation entre le 6e et le 7e mois :

- Examen physique approfondi
- Développement qui correspond à l'âge : l'enfant doit par exemple déjà être en mesure de d'émettre ses premiers sons et de passer de la position sur le dos à la position sur le ventre
- Orientation vers un cabinet dentaire pour vérifier des problèmes constatés au niveau des dents et de la muqueuse buccale

Examen U6 : Réalisation entre le 10e et le 12e mois :

- Contrôle de la mobilité et du langage : l'enfant doit pouvoir se tenir assis et debout ainsi que marcher à quatre pattes. L'enfant effectue également ses premiers pas pendant cette période en tenant la main de quelqu'un. L'enfant doit être en mesure de réagir à des bruits familiers et de prononcer ses premiers mots comme « maman » ou « papa ».

Examen U7 : Réalisation entre le 21e et le 24e mois :

- Examen des organes sensoriels et du développement de la motricité : l'enfant doit marcher avec assurance et être en mesure de reconnaître et de nommer des objets connus.
- Examen du développement du comportement social

Examen U7a : Réalisation entre le 34e et le 36e mois :

- Contrôle du niveau de développement de votre enfant.
- Test pour identifier des allergies, des troubles de la socialisation, du comportement et du développement du langage, un surpoids ou des anomalies de la dentition et de la mâchoire
- Information sur l'examen médical de dépistage bucco-dentaire

Examen U8 : Réalisation entre le 46e et le 48e mois :

- Examen de la dextérité physique (par exemple : se tenir debout sur une jambe)

- Outre la vue et l'ouïe ainsi que le développement du langage, le médecin observe avec attention le comportement social, le degré d'autonomie et le sens du contact social de l'enfant
- Conseils sur la consommation des médias

Examen U9 : Réalisation entre le 60e et le 64e mois :

- Outre les contrôles de l'examen U8 :
- Examen pour détecter toute malformation orthopédique potentielle
- Examen du comportement social, du développement physique et mental
- Évaluation pour déterminer si votre enfant a encore besoin d'un soutien spécifique à son entrée à l'école
- Conseils sur l'activité physique et la prévention du surpoids

À chaque examen médical de dépistage, votre médecin va également vous informer sur les prochains vaccins et procéder aux vaccins éventuellement requis ainsi que vous apporter des conseils sur des thèmes précis en fonction de l'âge de votre enfant.

Vaccination

Les vaccins font partie des plus importantes et plus efficaces mesures médicales de prévention et protègent très efficacement contre les maladies infectieuses et leurs séquelles. Un vaccin est particulièrement important s'il permet d'éviter des maladies aux conséquences très graves voire mortelles. Pour cela, les vaccins doivent être effectués à temps et les rappels doivent être respectés.

Un vaccin protège chacun de la maladie. Si le taux de vaccination de la population est élevé, les agents infectieux ne peuvent plus être transmis d'une personne à une autre (par exemple la rougeole et la rubéole). Les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales sont, de cette façon, quand même protégées.